

ARRÊTÉ n° *90-2025-01-20-00002*  
fixant le calendrier annuel des journées nationales des quêtes  
sur la voie publique pour l'année 2025

Le préfet du Territoire de Belfort  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU les articles L2212-2 et L2215-1 du code général des collectivités territoriales,

VU la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association,

VU la loi n° 91-772 du 7 août 1991 modifiée relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles, et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique,

VU le décret n° 92-1011 du 17 septembre 1992 relatif au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique,

VU l'arrêté n° 90-2024-11-25-0002 du 25 novembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Renaud NURY, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort ;

VU la circulaire n° INT/A/99/00225/C du 16 novembre 1999 portant application des dispositions de la loi n° 91 772 du 7 août 1991 relative notamment au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique et au rôle des préfectures dans la mise en œuvre de ce dispositif,

Vu le calendrier fixant les journées nationales de quêtes sur la voie publique pour l'année 2025, transmis par le ministère de l'Intérieur,

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

Article 1 :

Le calendrier des appels à la générosité publique à l'échelon national pour l'année 2025 est fixé ainsi qu'il suit :

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISMES
<b>JANVIER</b>		
Vendredi 24 au dimanche 26 janvier 2025  Avec quête tous les jours	Quête nationale pour la Journée mondiale des malades de la Lèpre	Fondation Raoul Follereau  Œuvres française de l'Ordre de Malte
<b>FEVRIER</b>		
Lundi 6 janvier au vendredi 7 février 2025  Avec quête le samedi 18 et le samedi 25 janvier	Campagne de solidarité pour le droit au départ en vacances	Jeunesse au Plein Air
Samedi 15 et dimanche 16 février 2025  Avec quête tous les jours	Quête annuelle	Foyer Notre-Dame des Sans Abris
<b>MARS</b>		
Lundi 10 au mardi 11 mars 2025  Avec quête tous les jours	Campagne du Bleu de France (Journée d'hommage aux victimes du terrorisme)	Ordre national du Bleu de France
Lundi 10 mars au dimanche 16 mars 2025  Avec quête tous les jours	Quête annuelle dans le cadre de la semaine nationale des personnes handicapées physiques	APF France Handicap
Samedi 15 au dimanche 23 mars 2025  Avec quête tous les jours	Collecte nationale en faveur de la recherche sur la maladie d'Alzheimer	Fondation Recherche Alzheimer
Lundi 10 au dimanche 16 mars Avec quête les samedi 15 et dimanche 16	Semaine nationale de lutte contre le cancer	Ligue nationale contre le cancer
Lundi 17 au lundi 31 mars 2025  Avec quête tous les jours	Sidaction multimédia 21, 22, 23/03 Animations régionales les autres jours	SIDACTION
<b>AVRIL</b>		
Lundi 28 avril au dimanche 4 mai 2025  Avec distribution d'affichettes et quête les 3 et 4 mai	Campagne en faveur de l'aide au départ en vacances des enfants et des jeunes	Union française des centres de vacances et de loisirs (UFCV)

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISMES
<b>MAI</b>		
Jeudi 1 <sup>er</sup> au jeudi 8 mai 2025 <b>Avec quête tous les jours</b>	Campagne de l'Œuvre Nationale du Bleuët de France (Commémoration de la victoire du 8 mai 1945)	Ordre national du Bleuët de France
Samedi 17 mai au dimanche 25 mai 2025 <b>Avec quête tous les jours</b>	Journées nationales de la Croix Rouge Française	Croix Rouge
<b>JUIN</b>		
Lundi 2 au samedi 7 juin 2025 <b>Avec quête tous les jours</b>	Journées nationales contre la leucémie	Association Cent pour sang la Vie
Dimanche 1 <sup>er</sup> au lundi 30 juin 2025 <b>Collectes et actions locales susceptibles d'être menées tout au long du mois de juin</b>	Journée mondiale de lutte contre la SLA le 21 juin 2025	ARSLA (association pour la Recherche sur la Sclérose Latérale Amyotrophique et autres maladies du motoneurone) – Tiers organisateurs au profit de l'ARSLA
Samedi 14 au dimanche 22 juin 2025 <b>Avec quête tous les jours</b>	Journée mondiale de lutte contre la faim	Terre solidaire
<b>JUILLET</b>		
Lundi 14 juillet 2025 <b>Avec quête tous les jours</b>	Campagne de l'Oeuvre Nationale du Bleuët de France	Ordre national du Bleuët de France
<b>SEPTEMBRE</b>		
Dimanche 14 au dimanche 21 septembre 2025 <b>avec quête tous les jours</b>	Journée mondiale d'Alzheimer le 21/09 (campagne nationale de sensibilisation du public à la maladie d'Alzheimer)	France Alzheimer
<b>OCTOBRE</b>		
Samedi 11 et dimanche 12 octobre 2025 <b>Avec quête tous les jours</b>	Semaine nationale des personnes handicapées physiques	Oeuvres françaises de l'Ordre de Malte
Lundi 13 au dimanche 19 octobre 2025 <b>Avec quête tous les jours</b>	Journées de solidarité des associations UNAPEI  « Opération brioches »	UNAPEI

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISMES
<b>NOVEMBRE</b>		
Jeudi 30 octobre au lundi 3 novembre 2025  Avec quête tous les jours	Quête annuelle	Le Souvenir Français
Mardi 4 au samedi 15 novembre 2025  Avec quête tous les jours	Campagne de l'Oeuvre nationale du Bleuets de France.  (Commemoration de l'Armistice de 1918)	Ordre national du Bleuets de France
Dimanche 9 au dimanche 16 novembre 2025  Avec quête tous les jours	Campagne nationale de lutte contre les maladies respiratoires	Fondation du Souffle
Samedi 15 et dimanche 16 novembre 2025  Avec quête tous les jours	Campagne nationale du Secours catholique	Secours catholique Caritas France

**Article 2 :**

Les quêtes et ventes d'objets sans valeur marchande propre sur la voie publique ou dans les lieux publics sont interdites sur tout le territoire du département.

**Article 3 :**

L'interdiction visée à l'article 2 n'est pas applicable aux organismes mentionnés à l'article 1 du présent arrêté et pour les dates fixées dans le calendrier annuel des journées nationales d'appel à la générosité publique établi par le ministère de l'intérieur. Elle n'est pas non plus applicable aux organismes ayant fait l'objet d'un arrêté municipal ou préfectoral d'autorisation.

**Article 4 :**

Les personnes habilitées à quêter en vertu de l'article 2 doivent porter, d'une façon ostensible, une carte indiquant l'œuvre au profit de laquelle elles collectent des fonds et la date de la quête. Cette carte n'est valable que pour la durée de la quête autorisée et doit être visée par le préfet du Territoire de Belfort.

**Article 5 :**

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort, Monsieur le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie à Belfort, Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique, Mesdames et Messieurs les Maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le Territoire de Belfort.

BELFORT le 20 JAN. 2025

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, secrétaire général,



Renaud NURY